Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_56-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_56 Désignation du représentant au sein de la Compagnie des Ports du Morbihan
Rapporteur : R. Kerdelhué

Depuis la dissolution du SIVU Pouldu Laïta au 31 décembre 2025 et afin de permettre ainsi la poursuite de l'exploitation de la zone de mouillages et d'équipements légers de la Laïta (ZMEL), la collectivité est devenue actionnaire de la Compagnie des ports du Morbihan à hauteur de 0.06% du capital total (soit 196 actions pour un montant de 19974.36 €).

La Compagnie des ports du Morbihan assure la gestion de 25 ports de plaisance et de trois sites patrimoniaux (le cairn de Gavrinis à Larmor Baden, le cairn de Petit mont à Arzon et le domaine de Manehouarn à Plouay).

Suite aux élections municipales, il est demandé au Conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_56-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner :

- Madame Céline BOSSEUR DIT TOBY comme représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société publique locale « Compagnie des Ports du Morbihan » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.

- Monsieur Clément MACHETEL comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'Assemblée générale.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.